



A qui de droit

Lausanne, le 24.12.02

cc: <http://www.appel-au-peuple.org> – <http://www.c9c.net/appel-au-peuple>
<http://www.swiss-corruption.com> – <http://www.c9c.net/swiss-corruption/info>
Réac. ISP sur : <http://www.mail-archive.com/swinog%40swinog.ch/maillist.html>

Françoise DESSAUX, Juge d'Instruction Cantonale ***Réputation internationale pour violation des Droits de l'Homme***

Une ordonnance arbitraire a été prononcée le 11 décembre 2002, enjoignant tous les Providers Internet de Suisse à fermer les 2 Sites précités qui dénoncent la corruption des magistrats et autres fonctionnaires de notre Canton.

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUF RUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Alors que les procédures sont en cours, qu'un recours a été déposé, que les voies de Droit ne sont pas respectées, 5 Providers seulement ont accepté de donner suite à cette demande, TOUS les autres s'y opposant au nom de la liberté d'expression au sens des Art. 10 ss de la Communauté Européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

Une véritable levée de boucliers causée par la stupidité de la juge Françoise Dessaux, domiciliée à Fontaines VD, a fait passer la Suisse et plus particulièrement l'Etat de Vaud et son Gouvernement, pour un Etat Dictateur, digne des meilleures républiques bananières, méprisant le Droit le plus fondamental des Citoyens de la plus vieille démocratie du Monde.

Internet : www.appel-au-peuple.org

Des quatre coins du Monde, les Providers se sont levés pour dénoncer la prise de contrôle d'Internet, par une petite juge de province corrompue, au service de personnalités dénoncées pour détournement de fonds, corruption, atteinte aux Droits de l'Homme, faux dans les titres etc... Le principal initiateur de l'intervention de Françoise Dessaux, n'est autre que l'Avocat Michel Tinguely de Bulle. Accusé de tous les délits précités, Françoise n'a de cesse de satisfaire tous les caprices de cet avocat, allant même jusqu'à juger des Citoyens du Canton de Fribourg, domiciliés sur FR... Les juges fribourgeois ne sont-ils pas suffisamment corrompus pour juger les tristes affaires requises par le petit avocat Tinguely ?

Une multitude de réactions telles : « La réaction de la juge est-elle due au fait que les Sites incriminés dévoilent la vérité ? » ou encore « Comment une petite juge suisse de province peut-elle prendre la liberté de fermer l'accès à un Site domicilié à l'Etranger, sans intervenir préalablement au domicile du Site ? » Françoise sait très bien que dans tout Pays de Droit, elle n'aurait aucune chance d'obtenir satisfaction ! Quoiqu'il en soit, notre très chère petite juge de province a voulu fermer nos Sites pour que personne n'y ait accès et ne puisse prendre connaissance des graves dénonciations qui y sont faites et la toile du Net s'est rebellée ! Merci Françoise, grâce à vous, nous sommes aujourd'hui hébergés hors de votre atteinte et vous nous avez offert la plus Royale Publicité que nous n'aurions jamais osé espérer !

C'est par milliers aujourd'hui que les Internauts visitent nos Sites et prennent connaissance de vos abus. Vous n'auriez pu vous-même rêver d'un meilleur auto-goal, signe manifeste de votre incompétence et de votre appartenance à cette organisation corrompue qui est le 3^e pouvoir, le judiciaire, qui gangrène notre Pays, au même titre que la plus malveillante des organisations mafieuses de nos temps modernes.

Chère Françoise, en cette période de Noël, propice à la réflexion, vous aurez peut-être la possibilité de faire face à votre conscience pour constater à quel point vous vous êtes égarée de l'éthique et de la morale propres à votre fonction. Méditez sur la Justice Immanente envers laquelle vous n'aurez aucun pouvoir et à laquelle vous serez un jour confrontée ! Joyeux Noël et Paix en ce monde pour les gens de bonne volonté.

Gerhard Ulrich

Marc-Etienne Burdet